

**LES ENJEUX LIÉS À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT ARCTIQUE**

Odile DELFOUR-SAMAMA
MCF, CDMO
Université de Nantes

Abstract

The Arctic Ocean is particularly exposed to global warming. Besides the ecological consequences of this phenomenon, the melting ice, opening up new routes to previously very remote areas, makes possible the development of human activities, which could threaten the fragile environment of the area. However, the current legal framework -normatively fragmented and institutionally unstructured- seems to be inadequate to respond to these threats. While initiatives already emerge, concerns arise from the speed of their setting up, which is time-consuming and might be not fast enough to cope with the challenges of the climate change challenges.

Nul ne l'ignore plus : le climat se réchauffe. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa dernière résolution sur les « Océans et le droit de la mer »¹ se déclare d'ailleurs de « nouveau gravement préoccupée par les effets négatifs, actuels et prévus des changements climatiques et de l'acidification des océans sur le milieu marin et la diversité biologique marine » et souligne qu'il est urgent de s'y attaquer. Au-delà des mutations géopolitiques que le changement climatique est susceptible d'entraîner, ce sont surtout les conséquences environnementales qui sont à craindre, notamment sur les milieux naturels particulièrement vulnérables.

L'océan arctique n'échappe pas à ce phénomène et apparaît, au contraire, particulièrement exposé: le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), rendu public en 2013, confirme la diminution de l'étendue spatiale de la banquise arctique en toutes saisons et à chaque décennie successive depuis 1979. Toujours selon le GIEC, le recul de la banquise est encore plus marqué en été, les températures de surface atteignant alors des niveaux anormalement élevés². De plus, rien n'indique que

¹ A/RES/69/245. AGNU, 69^{ème} session. Rés. du 29 décembre 2014.

² Contribution du Groupe de travail au 5^{ème} Rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), Changements climatiques 2013. Les éléments scientifiques, OMM-PNUE, 2013, p. 9.

NOUVELLES PRATIQUES, ENJEUX JURIDIQUES ET TECHNIQUES

cette évolution soit facilement réversible et il est d'ailleurs très probable qu'au cours du XXI^{ème} siècle, l'étendue et l'épaisseur de la banquise arctique continueront à diminuer, et cela même si les émissions de CO₂ sont arrêtées, en raison de l'inertie du changement climatique due aux émissions de CO₂ passées, actuelles et futures³. Amplifiée par l'effet albédo⁴ en vertu duquel plus la banquise fond, plus la mer, en raison de son fort pouvoir d'absorption, se réchauffe, cette situation pourrait conduire l'océan arctique à devenir, à une échéance plus ou moins proche⁵, totalement libre de glaces pendant la période estivale.

Cet état de fait emporte plusieurs conséquences sur l'environnement arctique dont les plus visibles sont les menaces qu'il fait peser directement sur cet écosystème particulièrement fragile. Ainsi, en premier lieu, la fonte des glaces met en danger la biodiversité arctique dont la survie dépend de la présence de celle-ci et de la productivité biologique de la mer. C'est notamment le cas des ours polaires (*Ursus maritimus*), espèce emblématique du réchauffement climatique, menacés par la malnutrition. Le recul de la banquise arctique estivale écourte leur période de chasse au phoque, qui leur est nécessaire pour emmagasiner des réserves de graisse pour l'hiver et pour se reproduire. Il en va de même de l'avifaune arctique et de plusieurs autres espèces de mammifères marins, qu'elles soient natives de la région ou qu'elles la fréquentent régulièrement⁶. La baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) ou le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) sont désormais classées sur la liste rouge des espèces UICN⁷ dans la catégorie « en danger »⁸.

En outre, les espèces polaires sont confrontées, du fait du réchauffement climatique, à l'arrivée d'espèces en provenance de latitudes plus tempérées, qui leur font désormais concurrence, ainsi qu'à l'expansion de zoonoses ou de parasites jusqu'alors inconnus dans ces régions. S'ajoute à cette situation critique, le phénomène d'acidification des océans du fait de la dissolution accrue

³ IPCC Working Group 1, *Climate Change 2013. The Physical Science Basis*, 2013, p. 8.

⁴ La quantité de rayonnement solaire réfléchi par la surface terrestre est appelée albédo ou facteur de réflexion. Plus le rayonnement absorbé par la surface est important et moins il est réfléchi, plus la surface chauffe. Or, alors que la glace a un albédo de 80 à 95% et réfléchit ainsi fortement les rayons du soleil, les surfaces sombres ont une valeur albédo faible et se réchauffent donc fortement, www.greenfacts.org/fr/changement-climatique-arctique.

⁵ Certaines estimations scientifiques prédisent un océan arctique libre de glaces en été dès 2050 ; d'autres se montrent plus « optimistes » et avancent la date de 2100, R. S. Vigeland, M. Arild, « Climate Change in the North and the Oil Industry », *Lysaker: The Fridtjof Nansen Institute*, 2009, p. 8.

⁶ Pour une vue d'ensemble de la question, il peut être intéressant de consulter le rapport du Conseil de l'Arctique : *Arctic Biodiversity Assessment*, Conservation of Arctic Flora and Fauna (CAFF), Arctic Council, 2015

⁷ 35 espèces natives de cette zone sont sur la liste rouge de l'UICN dont, notamment plusieurs espèces de baleines (*Balaena mysticetus* (LC) ; *Balaenoptera acutorostrata* (LC) ; *Megaptera novaeangliae* (LC)), <http://www.iucnredlist.org>, consulté le 1^{er} juin 2015.

⁸ La classification UICN compte neuf catégories : *Least concern* (LC) ; *Near Threatened* (NT), *Vulnerable* (VU) ; *Endangered* (EN), *Critically Endangered* (CR), *Extinct in the Wild* (EW) ; *Extinct* (E) ; *Not Evaluated* (NE) et *Data Deficient* (DD).

LES ENJEUX LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

du CO₂ dans les eaux marines⁹. Or, la biodiversité polaire est, en raison de la sévérité des conditions climatiques, moins facilement adaptable, moins diversifiée également. La disparition de quelques espèces est donc à même de déstabiliser durablement l'équilibre écologique de cette région et ce d'autant plus que les écosystèmes polaires ont tendance à concentrer les pollutions portées par les courants marins et les vents dominants¹⁰. Il est donc possible que les espèces arctiques soient aussi nombreuses demain qu'elles le sont aujourd'hui mais avec une composition très différente. Or, la qualité d'un écosystème ne s'apprécie pas uniquement en fonction du nombre d'espèces présentes mais également à partir d'autres critères, et, notamment, la manière dont la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes¹¹. Les espèces qui seront les premières touchées seront donc celles qui sont endémiques et qui n'auront plus nulle part où aller. Le risque est alors d'assister à une « banalisation de la biodiversité » de l'Arctique¹².

Mais, la fonte des glaces, parce qu'elle ouvre de nouvelles voies d'accès à des régions jusqu'alors très reculées, rend également possible le développement d'activités humaines, elles-mêmes susceptibles de menacer l'environnement marin. C'est notamment le cas de la navigation internationale, qu'elle soit commerciale ou à finalité touristique. En effet, le passage du Nord-Ouest (route canadienne) ou la route du Nord (route sibérienne) offrent, à terme, une alternative aux liaisons maritimes traditionnelles entre l'Europe, l'Extrême Orient et l'Amérique du Nord, tout au moins pour les navires brise-glaces, la zone restant encore assez largement inhospitalière du fait de la présence de glaces dérivantes, de courants, de brouillard et de houles changeantes¹³.

Néanmoins, l'intérêt porté à cette région tient également - et peut-être pour le moment, principalement - à ses potentialités en termes d'exploitation des ressources minérales. Selon une étude de l'Institut d'étude géologique américain (USGS), l'Arctique recèlerait approximativement 20% des réserves mondiales

⁹ J-T. MATHIS, J.N. CROSS, W. EVANS, and S.C. DONEY, « Ocean Acidification in the Surface Waters of the Pacific-Arctic Boundary Regions », *Oceanography* 28(2), 2015, pp.122-135.

¹⁰ L'océan arctique est également menacé par des substances radioactives, héritées des pratiques russes consistant à immerger d'anciens navires ou des sous-marins, y compris à propulsion nucléaire, afin de s'en débarrasser à moindre coût, voir le Rapport du Conseil arctique, *Persistent Organic Pollutants ; Radioactivity in the Arctic ; Human Health in the Arctic*, Arctic Pollution Issues, AMAP, 2015, Arctic Council.

¹¹ Voir, notamment pour une énumération de descripteurs qualitatifs servant à définir le bon état écologique la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. L164/19, JO du 25.6.2008, Annexe I.

¹² Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Rapporteur N. Mamère, *Rapport d'information sur les enjeux écologiques, économiques et géopolitiques du changement climatique en Arctique et en Antarctique*, 8 avril 2015.

¹³ R. LACOSTE, « Les routes maritimes de l'Arctique », Institut national sur les transports et leur sécurité, Dossier « Géographie et Mer », *La Revue Maritime*, n°490, janvier 2011, p. 11.

NOUVELLES PRATIQUES, ENJEUX JURIDIQUES ET TECHNIQUES

d'hydrocarbures et de gaz non découvertes mais techniquement exploitables¹⁴. Il semblerait d'ailleurs que la grande majorité de ces réserves d'hydrocarbures soient situées à moins de 500 mètres des côtes, donc, sous juridiction des Etats côtiers¹⁵. Outre ces hydrocarbures, l'Arctique contiendrait également de grandes ressources minières : nickel, cuivre, argent, uranium, phosphore, or.

L'exploitation de telles ressources, aussi intéressante puisse t-elle être pour les Etats côtiers¹⁶, augmente le risque d'une pollution par hydrocarbures qui pourrait s'avérer particulièrement catastrophique dans cette zone. En effet, les températures basses retardent la dégradation des polluants, et notamment du pétrole qui peut rester piégé dans les glaces, situation d'autant plus critique que vient s'y greffer un manque d'infrastructures d'assistance et de coopération.

Les ressources minérales ne sont pas les seules à susciter des convoitises : le réchauffement climatique pourrait également conduire des espèces subarctiques à étendre leur aire de répartition plus au nord et ainsi permettre, à la faveur du retrait de la banquise, l'ouverture de nouvelles zones de pêche pour les flottes des Etats du Pacifique comme la Chine, le Japon ou la Corée. Si ces potentialités restent encore mal évaluées, les stocks halieutiques étant peu documentés, la question de la gestion de cet effort de pêche, s'il venait à se développer, ne s'en pose pas moins.

L'océan arctique, d'une superficie de 13 millions de km² et dont sont riverains le Canada, les Etats-Unis, le Danemark (Groenland), la Norvège et la Russie, se trouve donc au cœur d'un processus qui n'a rien de vertueux : menacé directement par le changement climatique dont il est l'un des premiers révélateurs, il est également exposé aux risques que font peser sur lui le développement de nouvelles activités, conséquences indirectes de la fonte des glaces. Les enjeux liés à la protection de l'environnement arctique apparaissent donc particulièrement importants. Face à ces menaces, actuelles ou futures, quelle place accorder au droit ou, en d'autres termes, le droit est-il en mesure de prévenir la détérioration de cet espace particulièrement fragile ? La réponse à cette question est d'autant moins facile que le cadre juridique en vigueur, à la fois normativement éclaté et institutionnellement peu structuré présente de nombreuses faiblesses (I).

Des évolutions sont elles possibles ? Si certaines semblent se dessiner, il est à craindre, néanmoins que le temps long du droit ne permette pas de faire face suffisamment rapidement aux défis posés par le changement climatique (II).

¹⁴ G. DONALD (éd.), « Circum-Arctic Resource Appraisal: Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle », *United States Geological Survey*, 2008, p. 5

¹⁵ L. DOOMS, *Le rôle de l'Union européenne dans l'Arctique : quelle influence face aux tensions naissantes?* Note d'Analyse du GRIP, 12 avril 2013, Bruxelles, p. 3.

¹⁶ A condition néanmoins que le coût économique ne soit pas trop élevé : ainsi, le groupe Shell a fait connaître, en septembre 2015, sa décision d'arrêter son programme d'exploration dans l'océan arctique, au large de l'Alaska en raison de son coût élevé, *Le Monde*, 28 septembre 2015.